

Intervention de Michel LOUSSOUARN sur la situation de l'entreprise Boutet-Nicolas  
Session Plénière du 6 décembre 2012

Mes cher(e)s collègues,

Cette session, comme la précédente, s'ouvre sur fond d'inquiétudes grandissantes sur le devenir des filières agroalimentaires. Alors que chaque semaine égrène le nombre des nouveaux licenciements au sein de l'entreprise Doux, je souhaite évoquer devant la représentation départementale le sort d'une autre entreprise, la société Boutet-Nicolas, dont une délégation de salariés et de représentants du personnel assiste à nos débats ce matin.

Nous venons de les recevoir en compagnie de Didier Le Gac et de Michaël Quernez et leurs avons témoigné notre entier soutien dans le combat qu'ils mènent.

En effet, la direction générale du groupe coopératif Cecab, propriétaire de l'entreprise, a présenté il y a plus d'un mois les contours d'un plan de restructuration de sa branche "légumes appertisés" qui prévoit la fermeture de cette entreprise implantée à Rosporden. La plate-forme d'expédition cesserait son activité en décembre 2013, puis l'usine de production en mars 2014. Une autre conserverie serait fermée à Ciel (Saône-et-Loire) et plusieurs autres sites industriels seraient reconvertis. La cessation des activités de Boutet-Nicolas aboutirait à relocaliser la production bretonne de légumes appertisés d'Aucy vers les usines morbihannaises de Locminé et du Faouët.

Le groupe coopératif explique ce plan par un "*durcissement des conditions de marché*" tout en reconnaissant que sa filière "légumes appertisés" demeure rentable. Clairement, le plan de restructuration n'est pas justifié par des pertes subies par l'entreprise. La Cecab met en avant plusieurs arguments pour expliquer le sacrifice des sites de Boutet-Nicolas. Leur bien-fondé est facilement contestable.

Le premier argument tient à la position géographique de Boutet-Nicolas qui, implantée à la pointe de la Bretagne, serait hors des flux logistiques et éloignée des marchés. Cet argument qui condamne toute la région quimpéroise est l'illustration de la mauvaise foi de la Cecab.

Venant d'un groupement coopératif breton dont le siège est à Theix, c'est un crachat aux visages des entrepreneurs et des élus finistériens qui agissent pour l'aménagement du territoire, mais c'est aussi un mensonge auquel la Cecab peine elle-même à croire puisqu'elle possède la majeure partie de ses sites de production dans le Morbihan et le Finistère.

Cet argument de la périphéricité est d'autant plus fallacieux que la Cecab a toujours affirmé vouloir implanter ses sites au cœur des zones de cultures légumières. En 2008, elle mettait en œuvre une stratégie de développement en Cornouaille, et installait d'ailleurs au cœur de ce territoire, une antenne de collecte à Quéménéven. Un responsable de la Cecab réaffirmait alors la volonté du groupe de rapprocher ses sites des producteurs : « *Sans cette proximité, on ne peut rien entreprendre* » disait-il.

La direction générale de la Cecab invoque ensuite un outil industriel vieillissant et enclavé. Une fois encore cela est faux. Les sites sont situés à proximité immédiate de la Rocade Nord, un contournement routier construit au début des années 1990 par la commune pour pérenniser la présence de l'entreprise. La plate-forme d'étiquetage a d'ailleurs été construite le long de cette rocade et la commune a réalisé une rue permettant l'accès à l'usine. Le Conseil général a poursuivi le désenclavement des sites industriels de Rosporden par la réalisation de deux nouveaux tronçons qui assurent un accès rapide à la voie express. Sans oublier que Rosporden est l'une des premières gares de Bretagne pour le fret ferroviaire, utilisée notamment par Triskalia.

Et contrairement à ce qu'avance la Cecab, l'usine est parfaitement opérationnelle. Le coût des travaux qu'elle évoque pour mettre l'usine à niveau relève d'investissements courants parfaitement prévisibles et que la Cecab aurait dû effectuer depuis longtemps. La plate-forme d'étiquetage et d'expédition est quant à elle performante et moderne. Construite en 1995, elle a traité en 2011 plus 108 000 tonnes de produits, soit 24% des tonnages du groupe.

Malgré ces prétendus défauts, l'usine de production demeure la 3ème en terme d'activité sur les 12 sites que possède la branche d'Aucy. Avec une production de 67 000 tonnes en 2011, elle rivalise avec les sites de son principal concurrent, Bonduelle.

**Enfin, cela mérite d'être rappelé : Boutet-Nicolas réalise des bénéfices compris entre 600K et 1,3 M€ selon les années !**

Aucune justification économique et industrielle ne tient.

Sauf peut-être à regarder la longue suite d'erreurs stratégiques commises par le groupe ces dernières années.

La première d'entre elle a consisté, en 2007, dans la construction en Russie (à Timaschesk) d'une conserverie de légumes et de l'achat d'un ancien kolkhoze de 6000 Ha destiné à son approvisionnement. Au même moment, la Cecab prenait le contrôle de la société hongroise Globus. Cette tentative de s'implanter en Europe de l'Est s'accompagna de lourds investissements de plusieurs dizaines de millions d'euros.

Quatre années plus tard, le groupe subissait un revers et cédait ses actifs russes à son principal concurrent, le groupe Bonduelle. Or, il apparaît que la Cecab a utilisé les profits générés par ses conserveries de légumes pour financer ces investissements risqués. La Cecab a notamment utilisé les fonds de Boutet-Nicolas à hauteur de 18M€ en faveur d'investissements extérieurs, notamment en Europe de l'Est, quand dans la même période l'entreprise ne recevait que 3 M€ d'investissements.

Si l'on parle des erreurs stratégiques de la Cecab comment faire l'impasse sur le rachat des abattoirs Gad au début de l'année 2011 ? Sept mois après son acquisition, la Cecab mettait en vente les abattoirs et saisissait le Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (le CIRI) pour l'aider à trouver un repreneur. Au moment de l'acquisition, la Cecab ne pouvait pas ignorer les difficultés et le niveau d'endettement de la société Gad qui s'élèverait aujourd'hui à presque

180 M€.

En octobre 2011, la Cecab refusait les deux offres de reprises formulées par les groupes Bigard et Cooperl et décidait de recapitaliser les abattoirs non sans supprimer des contrats intérimaires.

Comment ne pas soupçonner que la branche légume de la Cecab paye les erreurs d'une direction générale qui a joué au poker avec l'argent des coopérateurs ?

Comment ne pas considérer que depuis son rachat, Boutet-Nicolas, a fait l'objet d'un sabordage en règle par la Cecab ?

Née en 1973 de la fusion de deux conserveries familiales fondées dans les années 1920, la société Boutet-Nicolas était encore le 4ème opérateur français de la conserve de légumes en 1999, lors de son rachat par la Cecab. L'entrée de la Cecab au capital de Boutet-Nicolas devait se traduire par la construction en 2002 d'une conserverie neuve.

Malgré les promesses de la Cecab, le projet d'usine neuve ne dépassa pas le stade des études. En 2001, la Cecab fermait l'une des deux usines de Rosporden, sans que n'ait vu le jour la nouvelle unité de remplacement.

En novembre 2007, la direction générale de la Cecab prononçait la fermeture de l'usine de Carhaix sans véritable justification, laissant sur le carreau des dizaines de salariés.

Les inquiétudes nées à cette occasion sur l'avenir des sites rospordinois se sont malheureusement avérées justifiées. Malgré les assurances données à l'époque, le directeur de Boutet-Nicolas nous a récemment avoué que la fermeture des sites de Rosporden était à l'étude depuis 2008.

Les conséquences sociales seraient dramatiques : 350 emplois supprimés, 150 emplois titulaires et 200 saisonniers qui travaillent chaque année de mai à novembre, pour certains depuis 10 ou 20 ans.

Comment donner du crédit à la Cecab, qui a toujours menti, quand elle promet de reclasser les salariés titulaires ? Qui peut croire que les contraintes de la vie familiale, l'achat d'un bien immobilier et les horaires décalés vont permettre d'accepter des postes dans des sites éloignés ?

Que penser de l'attitude de la Cecab à l'égard des saisonniers – sans lesquels aucune activité ne serait possible – et qui échappent totalement à l'obligation légale de reclassement ? Inscrits comme demandeurs d'emplois durant la basse saison, ils constituent un public fragile qui demeurera durablement éloigné de l'emploi si Boutet-Nicolas venait à fermer.

Derrière le sort de l'entreprise, se pose la question de l'avenir de la filière de la conserverie de légumes. Dans les années 80/90, le Département a contribué au financement des retenues collinaires et des systèmes d'irrigation nécessaires aux cultures légumières dans toute la Cornouaille. La fermeture de Boutet-Nicolas menace de disparition cette filière en Finistère. Selon la Chambre d'Agriculture, elle représente 671 cultivateurs, dont 120 irriguants. 7400 Ha sont équipés en réseau d'irrigation pour 2800 Ha effectivement irrigués, essentiellement en

Cornouaille.

La hausse du prix des céréales conjuguée à l'annonce de la fermeture de Boutet-Nicolas incitent des agriculteurs locaux à convertir des surfaces légumières en culture céréalière dès 2013.

Si on y ajoute l'impact sur le commerce local, les entreprises prestataires, les agences d'intérim, les pertes de recettes fiscales, on constate que les conséquences négatives sur l'aménagement du territoire ne sont pas anodines. Tout le bassin de vie sera déstructuré par la décision de la Cecab.

Le syndicat des Jeunes Agriculteurs ne s'est pas trompé en interpellant le groupe coopératif par une lettre ouverte datée du 3 décembre. Son président, François Thabuis, dénonce une décision empreinte de « *court-termisme* », qui « *nuît aux principes coopératifs et aux équilibres agricoles* » en spécialisant les territoires au lieu de maintenir « *des productions diversifiés et un tissu industriel dynamique* ».

Au-delà des conséquences immédiates qu'entraîneraient la décision de la Cecab, l'interpellation des JA pose une vraie question de fond concernant le modèle coopératif.

La loi de 1947 régissant les coopératives agricoles a strictement encadré leur fonctionnement en les distinguant nettement des sociétés commerciales ordinaires. Les coopérateurs sont protégés grâce à des principes tels que l'a-capitalisme, le principe démocratique « un paysan, une voix », ou encore le principe de l'ancrage territorial de leurs activités... Les coopératives s'inscrivent en théorie dans le champ de l'économie sociale et solidaire, c'est-à-dire d'une économie qui se place aux services des territoires, des hommes et des femmes qui les font vivre. Le législateur a accordé un régime fiscal favorable aux coopératives en contrepartie des obligations qu'il leur impose. Régime fiscal d'ailleurs critiqué comme aide d'Etat par la Commission Européenne.

Pour affronter la concurrence dans un environnement mondialisé, certaines coopératives ont fondé des sociétés de droit commun pour contourner certaines contraintes liées à leur statut. C'est parfaitement légal à condition de ne pas oublier leurs valeurs fondatrices.

Cela ne semble, hélas, pas être le cas de la Cecab, qui est en réalité une holding structurée sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) fédérant 3 coopératives. Possédant au moins une vingtaine de sociétés, la Cecab reproduit les mêmes défauts que des entreprises du Cac 40 : prises de participations croisées, cumul de mandats sociaux pour une poignée d'administrateurs, absence de Comité Central d'Entreprise... Son fonctionnement abouti finalement à ce qu'une technocratie dépossède les 9000 coopérateurs du pouvoir de décision en oubliant la responsabilité sociale de l'entreprise.

Les JA ont décidé de faire du modèle coopératif le thème de leur prochain congrès. Il serait sage que le Parlement se penche à son tour sur ce modèle coopératif français au moment où le Gouvernement conduit une réflexion sur l'agroalimentaire.

Si j'apprécie cette prise de position des JA, il y a un autre responsable syndical dont je réprovoque les propos rapportés dans les colonnes du Télégramme avant hier. M. Thierry Merret a ainsi

prétendu que les responsables agricoles avaient alerté depuis longtemps les élus de la fermeture de Boutet-Nicolas.

J'ose croire à une maladresse d'expression, car si ces propos ont été réellement tenus, ils sont graves. Ils ont suscité un certain émoi auprès de salariés, jetant la suspicion sur les élus en laissant croire que nous aurions caché à la population une information détenue de longue date.

Je démens ici formellement que ni moi-même, ni Gilbert Monfort, ni aucun autre élu n'a jamais été informé par qui que se soit de la fermeture de Boutet-Nicolas avant qu'elle ne soit rendue officielle.

Au moment où nous essayons de bâtir un front commun pour sauver cette entreprise, chacun doit se garder de propos qui viendraient creuser un fossé entre le monde paysan, les élus et les salariés de l'agroalimentaire. Nous n'avons pas besoin de vaine polémique alors que nous faisons tout notre possible dans ce dossier.

Nous avons rencontré le Ministre de l'agroalimentaire, Guillaume Garot, qui nous a rappelé son credo : « *pas d'aides publiques sans contrepartie* ». La Cecab est suivie par le Ciri pour le sauvetage de sa branche porcine. Elle ne peut pas décemment solliciter l'aide des pouvoirs publics pour ses abattoirs en difficulté et refuser de dialoguer sur l'avenir de ses entreprises qui sont en bonne santé. La discussion doit porter sur l'ensemble du groupe.

Il faut que la Cecab accepte un moratoire et gèle la restructuration de sa branche légume, qu'elle accepte de réfléchir durant cette période à un nouveau projet industriel pour l'entreprise Boutet-Nicolas.

Notre détermination à sauver Boutet-Nicolas est sans faille car cette entreprise est viable et rentable.

Notre détermination est sans faille car cette entreprise fait partie de notre identité. Nos grands-pères et nos pères, paysans ou ouvriers, ont bâti ensemble la prospérité de cette entreprise pendant presque un siècle. Toutes les familles du canton ont une histoire personnelle avec Boutet-Nicolas.

Nous n'accepterons jamais que la Cecab détruise le fruit de tant de labeur.